

REGLEMENT DE L'EPREUVE

01. Organisation

Les courses "Un Brains de Nature", sont organisées le dimanche 18 juin 2017 par l'Herbauges Athlé 44, section du Nantes Métropole Athlétisme, club affilié à la Fédération Française d'Athlétisme.

02. Départs/Arrivées

L'accueil se fera au stade Julien Michaud à Brains.

Un stationnement voiture sera assuré (suivre le fléchage).

Retrait des dossards:

- Au magasin « JUST RUNNING », 518, route de Clisson 44120 VERTOOU, le samedi 17 juin de 14h à 18h.
- Le dimanche à partir de 7h30 sur le site de la course.

Ceux-ci seront épinglés sur le devant du maillot et devront être visibles dans leur totalité. (tout participant sans dossard sera déclaré hors manifestation)

Fin des inscriptions 15 minutes avant les départs.

Les accompagnateurs à vélo (hormis officiels et bénévoles des courses) sont strictement interdits sur tout le parcours.

03. Horaires des courses

- 9h: les 9,9km - Filles et Garçons, catégories cadet à master, nés en 2001 et avant.
- 9h: les 22km - Filles et Garçons, catégories espoir à master, nés en 1997 et avant.
- 9h10: les 9,9km Marche Nordique - Filles et Garçons, catégories cadet à master, nés en 2001 et avant.
- 11h30 : Child'Run - 700m - Filles et Garçons, catégorie éveil athlétique, nés en 2008 et 2009 – participation gratuite.
- 11h45: Happy 1000 - 1000m - Filles et Garçons, catégorie poussins, nés en 2006 et 2007 – participation gratuite.

Vestiaires et douches à disposition. Bar et restauration.

04. Parcours

Il est composé à 90% de chemins et à 10% de voies goudronnées.

Passage dans les chemins, villages et marais de la commune.

Le dénivelé des courses est faible.

Un poste de ravitaillement à chaque boucle sera mis en place ainsi qu'un autre à l'arrivée.

Tout jet de déchets en dehors des zones de ravitaillement prévues sera sanctionné d'une disqualification.

05. Secours et Sécurité

La couverture médicale sera assurée par l'A.D.P.C. de Saint Aignan de Grandlieu et un médecin.

La sécurité sur le parcours est assurée par les signaleurs.

Aucun véhicule à moteur n'est autorisé sur l'épreuve.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de poursuites liés aux infractions qui pourraient être commises par les participants pendant les épreuves.

Spécifiquement pour les marcheurs:

- Garder les bâtons la pointe vers le bas, à tout moment
- Respecter une distance de sécurité lorsque l'on suit un concurrent (risque de dérapage de la pointe vers le haut)
- Excepté en cas d'urgence, ne pas poser ses bâtons sur le sol
- S'il s'avérait nécessaire de modifier ou de remplacer un patin, s'écarter de la route et faire attention lors de la manipulation des bâtons
- Lors des ravitaillements, maintenir les bâtons près du corps
- N'ayant pas la priorité sur la voie publique, les marcheurs doivent se tenir sur la moitié droite de la chaussée empruntée, dans le sens de leur marche, en application de l'article R 412-42 du code de la route.

06. Assurance

Responsabilité civile de l'organisation : Les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de Groupama.

Individuelle accident : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement par une assurance individuelle accident.

07. Utilisation d'image

“ J'autorise expressément les organisateurs d'Un Brains de Nature ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation à cette course, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.”

08. Classements et Récompenses

Les classements seront affichés sur place et diffusés le soir sur le site Internet du club (www.herbauges-athle44.fr) et le lendemain au plus tard sur Courses 44 (www.courses44.fr)

Récompenses sur chaque course :

Les 3 premières femmes et les 3 premiers hommes au scratch, ainsi que le 1^{er} des différentes catégories femmes et hommes (cadets, juniors, espoirs, seniors, masters 1, masters 2, master 3, master 4 ...).

Pas de classement pour la Marche Nordique, ni pour les galopades enfants.

Lots :

Lot à chaque arrivant offert par HERBAUGES ATHLE 44 y compris pour la Marche Nordique

Un **Challenge du nombre** pour l'association ou le club le plus représenté sur les 2 courses.

Par tirage au sort, divers lots dont 2 paires de lunettes course à pied offertes par OPTIC VISION.

09. Annulation

Le comité d'organisation se réserve le droit d'annuler les courses (remboursement assuré).

10. Inscription

Date limite des inscriptions: le mercredi 14 juin 2017 par courrier.

Les inscriptions sont ouvertes à tous, hommes et femmes, licenciés ou non.

Le N° de licence en cours de validité devra être mentionné sur le bulletin d'inscription pour:

- Les titulaires d'une Licence Athlé Compétition, d'une Licence Athlé Entreprise, d'une Licence Athlé Running ou d'un Pass' Running délivrés par la Fédération Française d'Athlétisme.
- Les titulaires d'une Licence sportive au sens de l'article L.131-6 du code du sport délivrée par une fédération uniquement agréée et sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la Course à pied en compétition.

Pour les non-licenciés à la FFA (y compris marcheurs) :

“ Fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition, datant de moins d'un an ”

11. Droits d'inscriptions

	10 km et marche nordique		21 km	
	Avant le 14/06/2017	Sur place	Avant le 14/06/2017	Sur place
Licenciés	6	10	8	12
Non Licenciés	8	10	10	12

Herbauges Athlé 44
Annie GUILLOTEAU
38 rue des Quarterons
44860 Saint-Aignan-Grandlieu

Par courrier avant le 14/06/2017